

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL T 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 8 février 2016

16-25

Objet : Désignation des représentants du Conseil de territoire au Comité syndical du Syndicat mixte de l'ACTEP, au titre des anciennes Communautés d'agglomération de la Vallée de la Marne et de communes Charenton - Saint-Maurice

Le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial T10 légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Champigny-sur-Marne, le 8 février 2016 à 18h00, sous la présidence de Jacques JP MARTIN, Président.

PRESENTS :

- | | | |
|--------------------------|--------------------------|------------------------------|
| - ADENOT Dominique | - CLODONG Nicolas | - LIBERT-ALBANEL Charlotte |
| - ADOMO Caroline | - COCQ François | - LOUVIGNÉ Robin |
| - AMAR Sophie | - DALLEAU Isabelle | - MAFFRE-SABATIER Anne-Marie |
| - AVOGNON ZONON Clémence | - DE FONTAINE VIVE - | - MARTIN Jacques J.P. |
| - BARNOYER Thierry | CURTAZ Marie-Laure | - MARTINEAU Pascale |
| - BEAUDOUIN Patrick | - DEGRASSAT Alain | - MEDINA Marc |
| - BEGAT Jean-Philippe | - DRAI Carole | - PANNETIER Gilles |
| - BENISTI Jacques Alain | - DUVAUDIER Michel | - PARRAIN Mary France |
| - BENSOUSSAN Éric | - FACCHINI Monique | - PASTERNAK Jean-Jacques |
| - CADEDDU Jean-Luc | - FAUTRE Christian | - PAVIE Alain |
| - CAILLEREZ Adrien | - GAILHAC Benoît | - PINEL Vincent |
| - CAMBON Christian | - GAILLARD René | - PIO Régis |
| - CANALES Chantal | - GAUTRAIS Jean-Philippe | - PRIMEVERT Catherine |
| - CAPITANIO Olivier | - GICQUEL Hervé | - RASETTI Christine |
| - CAPORAL Chrysis | - GRESSIER Jean-Jacques | - RISPAL Yoann |
| - CARPENTIER Agnès | - GUIGNARD Jean-Jacques | - ROESCH Germain |
| - CARREZ Gilles | - HERBERT Delphine | - ROYER Christel |
| - CARTIGNY Pierre | - HOUDOT Florence | - RYNINE Christine |
| - CERCLEY Nicole | - KARACA Sengul | - SPILBAUER Jean-Pierre |
| - CHABOT Sabine | - KENNEDY Marie | - TOLLARD Virginie |
| - CHARBONNEL Michèle | - LAFON Laurent | - TRICOCHE Annie |
| - CHARDIN Sylvie | - LAMBERT Gérard | - VISCARDI Jacqueline |
| - CHAULIEU Stéphane | - LE BIDEAU Dominique | - VOGUET Jean-François |
| - CHETARD Catherine | - LE GUILLOU Patrick | - ZELIOLI Valérie |
| - CIPRIANO Philippe | - LEBEAU Pierre | |

ABSENTS EXCUSES REPRESENTEES :

- Monsieur BERRIOS Sylvain, 1^{er} Vice-Président, a donné pouvoir à Monsieur CAILLEREZ,
- Monsieur HERBILLON Michel, 3^{ème} Vice-Président, a donné pouvoir à Monsieur CAPITANIO,
- Monsieur BRETILLON Jean-Marie, 7^{ème} Vice-Président, a donné pouvoir à Monsieur GICQUEL,
- Monsieur DOSNE Olivier, 10^{ème} Vice-Président, a donné pouvoir à Monsieur GRESSIER,
- Madame CAMPOS BRETILLON, Conseillère de Territoire, a donnée pouvoir à Madame HERBERT,
- Madame CROCHETON Florence, Conseillère de Territoire, a donnée pouvoir à Monsieur MEDINA,
- Madame FENASSE Delphine, Conseillère de Territoire, a donnée pouvoir à Monsieur COCQ,
- Monsieur JEANNE Laurent, Conseiller de Territoire, a donné pouvoir à Monsieur DUVAUDIER,
- Monsieur OUDINET Michel, Conseiller de Territoire, a donné pouvoir à Monsieur BENISTI,
- Monsieur LACHELACHE Nassim, Conseiller de Territoire, a donné pouvoir à Monsieur PIO,
- Monsieur PETTENI Henri, Conseiller de Territoire, a donné pouvoir à Madame CARPENTIER,
- Monsieur SEMO Igor, Conseiller de Territoire, a donné pouvoir à Monsieur CAMBON,
- Madame TRICOT-DEVERT Sylvie, Conseillère de Territoire a donnée pourvoir à Monsieur RISPAL,
- Madame TRIMBACH Pascale, Conseillère de Territoire, a donnée pourvoir à Monsieur BEAUDOUIN

Accusé de réception en préfecture
094-249400078-20160208-16-25-DE
Date de télétransmission : 10/02/2016
Date de réception préfecture : 10/02/2016

ABSENT NON REPRESENTE :

- Monsieur DELECROIX Pierre-Michel, Conseiller de Territoire

Soit 87 conseillers présents ou représentés,

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Adrien CAILLEREZ

« Le Président du Conseil de territoire certifie que la convocation du Conseil de territoire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du siège du Conseil de territoire T 10, conformément aux articles L.5211-11 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales »

Accusé de réception en préfecture 094-249400078-20160208-16-25-DE Date de télétransmission : 10/02/2016 Date de réception préfecture : 10/02/2016
--

CONSEIL DE TERRITOIRE

SEANCE DU 8 FÉVRIER 2016

OBJET : Désignation des représentants du Conseil de territoire au Comité syndical du Syndicat mixte de l'ACTEP, au titre des anciennes Communautés d'agglomération de la Vallée de la Marne et de communes Charenton - Saint-Maurice

Le Conseil de Territoire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article 12 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

VU l'article 59 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU l'arrêté préfectoral n° 2012-3038 du 12 novembre 2012 portant création du syndicat mixte ouvert de l'Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien,

VU les statuts du syndicat mixte ouvert d'études et de projets de l'association des collectivités territoriales de l'est parisien annexés à l'arrêté préfectoral susvisé,

CONSIDERANT la création de l'Etablissement Public Territorial T10 au 1^{er} janvier 2016,

CONSIDERANT que les compétences des deux EPCI étant intégralement transférées à l'EPT 10 en vertu de l'article L5229-5 du CGCT, il convient de procéder à la désignation des délégués titulaires et suppléants au sein du Syndicat mixte,

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de territoire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder aux nominations et aux présentations, à scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,

DELIBERE

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de procéder à la désignation de quatre délégués titulaires et quatre délégués suppléants de l'Etablissement public territorial T 10 au sein du Syndicat mixte ouvert d'études et de projets de l'ACTEP ;

DECIDE à l'unanimité de renoncer au scrutin secret et d'adopter à mains levées la désignation de ses représentants au sein du Syndicat mixte ouvert d'études et de projets de l'ACTEP ;

Accusé de réception en préfecture 094-249400078-20160208-16-25-DE Date de télétransmission : 10/02/2016 Date de réception préfecture : 10/02/2016
--

Sont candidats :

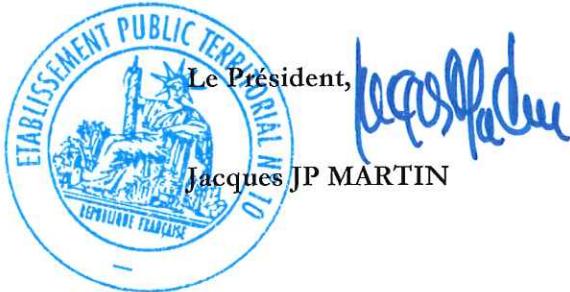
- conseillers syndicaux titulaires :
 - Jacques J. P. MARTIN,
 - Gilles CARREZ
 - Hervé GICQUEL,
 - Fabrice MORENON
- conseillers syndicaux suppléants :
 - Christian CAMBON,
 - Jean-Marie BRETILLON
 - Alain DEGRASSAT,
 - Eric COUTURE

DESIGNE, à l'unanimité en qualité de délégués de l'Etablissement public territorial T 10 au sein de Syndicat mixte ouvert d'études et de projets de l'ACTEP :

- Jacques J. P. MARTIN, Gilles CARREZ, Hervé GICQUEL, Fabrice MORENON, en qualité de titulaires
- Christian CAMBON, Jean-Marie BRETILLON, Alain DEGRASSAT, Eric COUTURE, en qualité de suppléants.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial T 10 ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun



Accusé de réception en préfecture
094-249400078-20160208-16-25-DE
Date de télétransmission : 10/02/2016
Date de réception préfecture : 10/02/2016